



Newsletter Printemps 2022

Inhaltsverzeichnis

- [Certificats Covid-19 et restrictions de voyage](#)
- [Réduction du bruit contre le développement du logement](#)
- [Le pourcentage fixe de mélange de carburants durables \(SAF\) est appuyé lors de la révision de la loi sur le CO2](#)
- [Signer le contrat d'achat pour les F-35 dans les plus brefs délais](#)
- [Assemblée générale du 13 mai à l'aéroport de Zurich](#)

Chères lectrices, chers lecteurs,

À peine avons-nous surmonté la pandémie que la prochaine catastrophe survient: la guerre en Ukraine. Ses conséquences sont également globales, elles touchent la politique de l'énergie ainsi que la politique de

l'armement. De nombreuses personnes viennent de réaliser l'importance qu'une armée bénéficiant d'un équipement moderne a pour un état.

Malgré toute la souffrance qui caractérise ce printemps, nous vous souhaitons à vous et à vos proches de bonnes et de reposantes fêtes de Pâques.

Conseiller national Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE



Certificats Covid-19 et restrictions de voyage

Le 17 février 2022, la Suisse a supprimé les mesures sanitaires de frontière. Depuis cette date, il existe une divergence concernant les formalités douanières de la zone Schengen pour les ressortissants de pays tiers et les formalités douanières générales de la Suisse. Il n'est plus possible de justifier, en raison de lutte contre la pandémie, un refus d'entrée en Suisse pour certains ressortissants de pays tiers. AEROSUISSE s'engage pour que l'interdiction d'entrée dans la zone Schengen soit levée pour les ressortissants de pays tiers non-vaccinés, afin de s'approcher du but de la liberté de voyage. Les activités de voyage entre la Suisse et les États-Unis, le Canada, la Grande Bretagne et le Japon (tous des états qui se trouvent sur la liste de risques figurant en annexe de l'ordonnance 3 sur le Covid-19) sont importantes pour l'économie et le tourisme de notre pays.

Réduction du bruit contre le développement du logement

La Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) recommande au Conseil fédéral des limites plus strictes qui répondent aux exigences de la loi de la protection de l'environnement pour réduire le bruit du trafic, des chemins de fer et des avions.

Ces limites mènent à des objectifs contradictoires fondamentaux internes avec le développement du logement et elles entraînent d'énormes investissements dans les mesures d'insonorisation ainsi que des interdictions de construire. Pour cette raison, AEROSUISSE, le Service d'information pour les transports publics LITRA, l'Union des transports publics et routesuisse exigent dans leur lettre conjointe de la cheffe du DETEC, Simonetta Sommaruga, que la réduction du bruit soit réalisée avec des avancées technologiques et des mesures de construction.

Le pourcentage fixe de mélange de carburants durables (SAF) est appuyé lors de la révision de la loi sur le CO2

Dans sa déclaration sur la révision de la loi sur le CO2, AEROSUISSE appuie l'introduction d'un pourcentage fixe de mélange de carburants durables (Sustainable Aviation Fuels, SAF), à condition que le pourcentage soit coordonné à l'échelon international – le cas idéal – ou au moins à l'échelon européen. Afin d'éviter des désavantages concurrentiels pour la Suisse et un transfert du trafic et des émissions à l'étranger, le développement du système d'échange de quotas d'émission doit être réalisé en étroite coordination avec l'UE. En outre, AEROSUISSE s'engage en faveur de contributions aux investissements pour les entreprises

innovatrices qui produisent des carburants renouvelables synthétiques pour avions. AEROSUISSE est convaincue que le but d'une émission zéro de CO2 jusqu'à 2050 peut être atteint dans le domaine de l'aviation.

Signer le contrat d'achat pour les F-35 dans les plus brefs délais

AEROSUISSE s'engage fermement pour que le contrat d'achat pour les 36 avions de combat Lockheed Martin F-35A soit signé immédiatement après le débat parlementaire sur le programme d'armement 2022. L'offre des États-Unis n'est valable que jusqu'à la fin de mars 2023. Si la Suisse ne passe pas sa commande pour les avions avant cette date, le programme Air2030 subira un retard important et les F/A-18 ne pourront pas être remplacés par de nouveaux avions de combat jusqu'en 2030, ce qui mettrait en cause la survie des Forces aériennes suisses et donc la protection de la population.

Assemblée générale du 13 mai à l'aéroport de Zurich

L'assemblée générale 2022 d'AEROSUISSE aura lieu le 13 mai, l'après-midi, à l'aéroport de Zurich. Après les affaires statutaires, une intéressante visite guidée du «Circle» sera proposée aux participants. La documentation concernant l'assemblée générale sera envoyée dans la deuxième quinzaine d'avril.

AEROSUISSE

Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses

Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne

info@aerosuisse.ch

www.aerosuisse.ch

[S'inscrire à la newsletter](#)
[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)